



POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS

## POINT INFORMATION A DATE

**En vertu des arrêtés municipaux du 06/02/2026**

### STATIONNEMENT

#### *Secteur Centre / Le Port*

##### **RUE XAVIER FRAVAL DE COATPARQUET**

Le 19/02/2026, à partir de 13h00 la circulation des véhicules est interdite RUE XAVIER FRAVAL

DE COATPARQUET.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules.

Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE LOUIS PASTEUR
- RUE ARTHUR RICHEMONT

Le centre technique mettra à disposition une barrière pour le barrage de rue

----

### CIRCULATION - STATIONNEMENT

#### *Secteur Kercado*

##### **PLACE JEAN XXIII**

**Du 6 au 8 PLACE JEAN XXIII** du 18/02/2026 au 20/02/2026, Occupations de places

- par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- **Stationnement interdit au droit du n° 6 et n° 8 et emprise sur le trottoir au droit du n° 6 et 8** le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement
- **Autorisation stationnement d'une grue mobile et d'une benne la circulation des usagers et des transports en commun devra impérativement être maintenue en toute circonstance.**
- **L'entreprise mettra en place la signalisation en amont et en aval pour avertir les piétons d'emprunter le trottoir opposé**
- **Le grutage devra impérativement se faire que au-dessus du n° 6 et en aucun cas survoler les habitations voisines**

----

### Stationnement

## **Secteur Centre / Le Port**

### **Barrage de rue**

### **RUE XAVIER FRAVAL DE COATPARQUET**

La rue sera barrée à partir de 13h00 le 19/02/2026

----

### **STATIONNEMENT - CIRCULATION**

## **Secteur Centre / Le Port**

### **RUE EMILE BURGAULT et RUE DE LA SALLE D'ASILE**

#### **RUE EMILE BURGAULT :**

- La circulation des véhicules est interdite ;

À compter du **17/02/2026 et jusqu'au 14/08/2026**, les prescriptions suivantes s'appliquent PARKING RUE DE LA SALLE D'ASILE

- Le stationnement des véhicules est interdit sur l'ensemble du parking conformément au plan ci joint. (Installation de la base vie) Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et possible de mise en fourrière immédiate ;
- Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement et mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue.
- Dans la portion de voie comprise entre la RUELLE DE LA PORTE NOTRE DAME et le numéro 7 RUE EMILE BURGAULT la circulation se fera à double sens pour les riverains uniquement.
- Les camions de livraisons pourront emprunter la RUE EMILE BURGAULT en marche arrière en assurant la sécurité avec des hommes trafic.

----

### **Stationnement**

## **Secteur Centre / Le Port**

### **PLACE MAURICE MARCHAIS**

#### **Du 10 au 12 PLACE MAURICE MARCHAIS**

- Le 23/02/2026, réservation de stationnement pour déménagement
  - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
    - Nombre de places réservées : 1 place livraison réservée le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

----

### **CIRCULATION - STATIONNEMENT**

## **Secteur Centre / Le Port**

### **RUE DES VIERGES**

#### **21 RUE DES VIERGES**

- Du 09/02/2026 au 13/02/2026, occupation du domaine public
  - Surface occupée : 3 m<sup>2</sup> autorisation d'installation d'une
  - nacelle la circulation devra impérativement être maintenue

----

## **STATIONNEMENT**

### **Secteur Centre / Le Port**

#### **RUE AUGUSTE BRIZEUX**

À compter du 23/02/2026 et jusqu'au 25/02/2026, la circulation des véhicules est interdite RUE AUGUSTE BRIZEUX.

Une déviation sera mise en place et emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DU MENÉ
- RUE FRANCIS DECKER
- RUE DE LA PORTE PRISON
- RUE DES CHANOINES

Le centre technique municipal mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue.

----

#### **Stationnement**

### **Secteur Centre / Le Port**

#### **RUE DU 8 MAI 1945**

**Face au 30 RUE DU 8 MAI 1945** le 12/03/2026, réservation de

- stationnement pour déménagement
  - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
    - Nombre de places réservées : 3 places réservées face au n° 30 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

----

#### **Stationnement**

### **Secteur Centre / Le Port**

#### **RUE SAINT-VINCENT**

**26 RUE SAINT-VINCENT** le 27/02/2026, réservation de

- stationnement pour déménagement
  - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
    - Nombre de places réservées : 2 places réservées au droit du n° 26 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

----

#### **CIRCULATION - STATIONNEMENT**

### **Secteur Nord / Gare**

#### **RUE HENRI DE PARCEVAUX**

**2 RUE HENRI DE PARCEVAUX**

- Le 06/03/2026, occupation du domaine public
  - Surface occupée : 40 m<sup>2</sup> autorisation de se stationner à cheval chaussée trottoir conformément au plan ci joint (interdiction de se stationner au niveau du virage)

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

----

**STATIONNEMENT**

**Secteur Nord / Gare**

**RUE DU 11 NOVEMBRE 1918**

Le 09/03/2026, le stationnement des véhicules est interdit face au 4 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918.

----

**STATIONNEMENT**

**Secteur Ouest**

**PLACE DE LA MADELEINE**

Le 11/02/2026, le stationnement des véhicules est interdit du 12 au 16 PLACE DE LA MADELEINE.

----